

Conseils pratiques

Comment faire obstacle aux polluriels

Qu'avez-vous reçu avec votre courriel aujourd'hui?

Outre les messages de leurs amis et de leurs clients ou collègues, bien des gens reçoivent également une foule de publicités et de promotions non sollicitées, qui vantent parfois des arnaques compliquées ou des services de pornographie.

Vos enfants risquent de lire ces *polluriels* (mot-valise créé à partir des mots *pollution* et *courriel*, équivalent de l'expression anglaise *spam*) avant que vous n'ayez pu les effacer.

C'est d'ailleurs vous qui, en quelque sorte, payez pour recevoir ces messages non sollicités. Lorsqu'une entreprise envoie des milliers d'annonces publicitaires par la poste, elle doit acheter le papier et les enveloppes et payer les frais d'envoi. Par contre, le coût des polluriels est assumé presque entièrement par les destinataires, qui paient des frais horaires ou mensuels de connexion à Internet, de même que par les sociétés Internet qui doivent traiter ces messages.

Le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario a reçu plusieurs demandes de renseignements sur la façon de contrer les polluriels. Il est assez difficile de les bloquer tous sans éliminer par inadvertance

des messages importants; cependant, grâce à certaines techniques, vous pourrez faire obstacle à la plupart d'entre eux.

Examinons d'abord le problème que représente l'envoi massif de polluriels, que l'on appelle le *pollupostage* (*spamming*).

Le problème du pollupostage

Le problème du pollupostage s'est aggravé au point où il a attiré l'attention d'intervenants variés, comme les grands fournisseurs Internet du Canada, la Federal Trade Commission des États-Unis (qui a tenu des audiences l'an dernier sur le marketing direct sur Internet), les rédacteurs en chef de grands journaux et même Bill Gates, président et chef de la direction de Microsoft.

Dans un article publié récemment, Gates affirme que le pollupostage représente une perte de temps. « C'est le comble de l'impolitesse, dit-il, et c'est ce qui rend si exaspérantes les publicités non sollicitées et les supercherries diffusées par courrier électronique. La distribution soi-disant gratuite de messages indésirables et trompeurs à des milliers de personnes représente une exploitation irritante et parfois nuisible de l'efficacité inégalée d'Internet. »





Gates, dont l'entreprise envoie régulièrement des courriels à ses clients actuels ou éventuels, s'empresse d'ajouter qu'il est tout à fait acceptable de faire la diffusion massive de messages de nature commerciale si les destinataires ont sollicité ce genre de communication en s'abonnant à un service de « nouvelles » sur certains sujets ou en se prévalant de certaines offres.

C'est donc une question de choix; en effet, la vie privée représente la capacité de faire des choix concernant l'usage qui est fait des renseignements personnels qui nous concernent (en l'occurrence, l'adresse électronique). Or, les polluriels sont des messages commerciaux non sollicités, et généralement non désirés. Le plus exaspérant, c'est que la plupart des polluposteurs refusent de rayer de leurs listes d'envoi les personnes qui en font la demande.

Mettre un frein aux polluriels

Voici ce que vous pouvez faire pour recevoir moins de polluriels :

- Avant de vous inscrire à un site Web, lisez sa politique de confidentialité pour déterminer si l'entreprise compte utiliser vos renseignements personnels, y compris votre adresse électronique. En effet, celle-ci pourrait se retrouver dans une liste de marketing vendue à divers polluposteurs.
- Envisagez de faire rayer votre nom du répertoire des membres des services en ligne auxquels vous êtes inscrit.
- De nombreux polluposteurs vous invitent à leur répondre si vous voulez être rayé de leur liste. Ne le faites pas! Ils cherchent ainsi à déterminer si leurs polluriels ont été effectivement lus; si vous répondez, vous recevrez encore plus de polluriels.

- La plupart des fournisseurs de services Internet ont adopté une procédure ou une politique de filtrage des polluriels. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur.
- Envisagez de vous désabonner des listes d'envoi ou de diffusion (à moins que vous ne vous y soyez inscrit volontairement), ou ouvrez plutôt un second compte Internet, que vous n'utiliserez jamais dans les bavardoirs, pour poster des messages publics ou pour des abonnements. Ainsi, aucun polluriel ne sera acheminé à votre compte principal.

Les filtres

Il existe des logiciels de filtrage qui peuvent vous aider à réduire le nombre de polluriels qui vous parviennent. Certains logiciels de courrier électronique sont déjà dotés de filtres intégrés. Si vous ignorez comment les utiliser ou quels seront les résultats (aucun filtre n'est parfait), appelez votre fournisseur de services Internet ou le service d'aide technique du fabricant de votre logiciel.

Un filtre peut être réglé soit pour accepter des messages provenant uniquement des correspondants ou services figurant dans une liste dressée à cette fin, soit pour supprimer les messages provenant de correspondants ou de services précis. Selon les fonctionnalités de votre logiciel, vous pourrez peut-être établir un niveau particulier de filtrage pour chaque membre de votre famille qui a sa propre adresse. Par exemple, vous pouvez appliquer le filtrage le plus rigoureux aux courriels adressés à un jeune enfant. Ainsi, le fournisseur America Online s'est doté d'un système de filtrage qui peut être réglé différemment selon l'utilisateur.

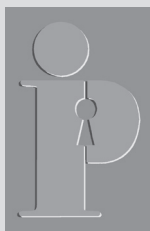


Outils antipollupostage

De nombreux sites Web offrent des conseils et d'autres renseignements sur les polluriels et les moyens de les contrer, ainsi que des liens vers d'autres sites semblables. En voici quelques-uns :

- <http://www.prism.uvsq.fr/~pda/kit-jussieu/support/node33.html>
- <http://www.arobase.org/spam/lutte.htm>
- <http://www.tidbits.com/tb-issues/lang/fr/TidBITS-fr-442.html>
- <http://www.droit.umontreal.ca/~labbee/>

Internet représente un excellent outil de communication et un véhicule commercial inestimable. Les entreprises dignes de confiance, contrairement aux polluposteurs malhonnêtes, supprimeront volontiers votre adresse électronique ou autre de leurs listes. Il ne tient qu'à vous de le leur demander.



Conseils pratiques

est publié par le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

Pour nous faire part de vos observations, pour nous informer d'un changement d'adresse, ou pour s'abonner à notre liste de distribution électronique, prière de communiquer avec :

La direction des communications

Commissaire à l'information et
à la protection de la vie privée/Ontario
2, rue Bloor estt, Bureau 1400
Toronto (Ontario) M4W 1A8
Téléphone : 416-326-3333 • 1-800-387-0073
Télécopieur : 416-325-9195
ATS (Téléimprimeur) : 416-325-7539
Site Web : www.ipc.on.ca

This publication is also available in English.



Papier recyclé
à 30 %